# « Le laboratoire de Meyrin : entrée en vigueur de la convention pour la recherche nucléaire », *La Tribune de Genève* (30 septembre 1954)[[1]](#footnote-1)

[fr] Reprenant une dépêche AFP, l’article annonce l’entrée en vigueur de la convention instituant l’Organisation européenne pour la recherche nucléaire, après le dépôt simultané des ratifications française et allemande auprès de l’Unesco. Cette étape symbolique marque la création officielle du CERN, première organisation collective de recherche scientifique au monde. Les représentants insistent sur le caractère exclusivement pacifique et fondamental des travaux prévus, avec la mise en place d’un laboratoire international à Genève et la coopération des instituts nationaux des pays membres.

[de] Unter Berufung auf eine AFP-Meldung berichtet der Artikel vom Inkrafttreten des Abkommens zur Gründung der Europäischen Organisation für Kernforschung nach der gleichzeitigen Ratifizierung durch Frankreich und Deutschland bei der UNESCO. Dieser symbolische Schritt markiert die offizielle Entstehung des CERN, der ersten kollektiven Forschungsorganisation weltweit. Die Vertreter betonen den ausschließlich friedlichen und grundlegenden Charakter der geplanten Arbeiten, einschließlich des Aufbaus eines internationalen Labors in Genf und der Zusammenarbeit der nationalen Institute der Mitgliedsstaaten.

[it] Riprendendo un dispaccio AFP, l’articolo annuncia l’entrata in vigore della convenzione che istituisce l’Organizzazione europea per la ricerca nucleare, dopo il deposito simultaneo delle ratifiche di Francia e Germania presso l’Unesco. Questo passo simbolico segna la creazione ufficiale del CERN, la prima organizzazione collettiva di ricerca scientifica al mondo. I rappresentanti sottolineano il carattere esclusivamente pacifico e fondamentale dei lavori previsti, con la realizzazione di un laboratorio internazionale a Ginevra e la cooperazione tra gli istituti nazionali dei paesi membri.

[en] Quoting an AFP dispatch, the article reports on the entry into force of the convention establishing the European Organization for Nuclear Research, following the simultaneous ratifications by France and Germany at UNESCO. This symbolic step marked the official creation of CERN, the world’s first collective scientific research organization. Representatives stressed the exclusively peaceful and fundamental nature of the planned work, including the establishment of an international laboratory in Geneva and cooperation among member states’ national institutes.

Paris (AFP). — La convention instituant l’organisation européenne pour la recherche nucléaire est entrée en vigueur mercredi avec le dépôt des instruments de ratification de cette convention, par les représentants de la France et de l’Allemagne, auprès du directeur général de l’Unesco. Neuf ratifications représentant plus de 75 % des contributions financières totales étaient nécessaires à cet effet. La convention avait déjà été ratifiée par la Grande-Bretagne, la Suisse, le Danemark, la Grèce, la Suède, la Belgique et les Pays-Bas.

Au cours de la cérémonie de ratification, M. René Maheu, sous-directeur général de l’Unesco, a souligné l’importance de cet événement :

« La présence simultanée des représentants de la France et de l’Allemagne, a-t-il déclaré, prend une valeur symbolique dans les circonstances actuelles. Elle est importante à la fois pour l’Unesco et pour le développement des assises européennes ».

M. Robert Valeur, délégué de la France, président du Conseil européen de la recherche nucléaire, a déclaré de son côté :

« Nous avons travaillé sans aucune préoccupation politique. Nous avons démontré que sur le plan de la recherche nucléaire, les nations européennes étaient prêtes à collaborer. Nous avons fondé ainsi la première organisation collective de recherches qui ait vu le jour dans le monde ».

M. Bernhard von Pieschowitz, conseiller des affaires culturelles près la mission diplomatique de la République fédérale allemande, s’est déclaré profondément touché et a souligné à son tour le caractère symbolique de l’accord.

Il y a lieu de rappeler que l’Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) a pour but de se livrer à des recherches purement scientifiques et fondamentales et qu’elle s’abstient de toute activité présentant un caractère militaire. Le programme de l’Organisation comporte d’une part le maintien d’une collaboration entre les laboratoires et les instituts de recherches des pays membres et d’autre part par la construction d’un laboratoire international à Genève.

1. [https ://www.e-newspaperarchives.ch/ ?a=d&d=TDG19540930-01.2.29.2](https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=TDG19540930-01.2.29.2) [↑](#footnote-ref-1)